



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2021

N° 2021/01

Date de Convocation : 15/01/2021
L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois janvier, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

Date d'affichage 1102/2021
PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Michel ARMAND, Louise FEINSOHN, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Emilie PORTIER, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28
ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Martine DESRY donne pouvoir à Renée BOU-ANICH, Laëticia IABBADENE donne pouvoir à François KISLING, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Béatrice BELABBAS donne pouvoir à Nadine CALVES, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Dominique MOURGET, Mario STÉRI donne pouvoir à Emilie PORTIER.

ABSENTE EXCUSÉE : Caroline CHAZAL-MATHIEU.

Monsieur Bernard Pierron a été désigné Secrétaire de Séance.

OBJET : Débat de politique générale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée son débat de politique générale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

⇒ **PREND ACTE** de la tenue du débat de politique générale.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN